

Toulouse, le 31 décembre 2005

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 216

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Éditorial	1
Cours de paléographie	2
Informations-expositions-conférences	2
Appel aux Amis	4
Avis de recherche et réponses	4
Vient de paraître	5
Travaux de nos adhérents	5
Nouveaux membres	15
Paléographie	15
Chronique des Archives départementales	16
Chronique des Archives municipales	18

ÉDITORIAL

Chers Amis,

Selon nos statuts (révisés en mars 2004), l'édition est soumise aux décisions du C.A. Le 15 novembre dernier, quatre nouveaux projets ont été présentés aux conseillers élus le 8 octobre. Depuis 1983, nos publications sous le titre général « Les Mémoires d'Oc » font partie des investissements de notre association.

Du prestigieux « Cartulaire de St-Sernin » publié en 1999, réédité en 2004, aux « Hussards noirs en Midi toulousain » et au plus récent « Charles Caffarelli », ils sont le patrimoine de tous les membres des Amis. Mais ils ne sont pas destinés à garnir les rayons de nos réserves ; un effort de tous est nécessaire pour nous aider à les faire connaître du public : parlez-en à vos amis, dans vos quartiers et communes, et diffusez notre catalogue et les souscriptions qui vous sont jointes dans les Lettres.

La permanence le mercredi après-midi permet à chacun d'entre vous de venir se renseigner. J'assure cette permanence et je me ferai un plaisir de vous recevoir.

Geneviève Moulin-Fossey

**L'ensemble de l'équipe qui anime
l'association « Les Amis des
Archives » a le plaisir de vous
présenter ses meilleurs voeux pour
l'année 2006 et de vous offrir cette
Petite Bibliothèque exceptionnelle ci-
jointe, rédigée et abondamment
illustrée par Mmes Suau et Andrieu.
Si vous désirez l'offrir à vos amis, elle
sera en vente au bureau de
l'association.**

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

COURS DE PALÉOGRAPHIE

- **Aux Archives départementales**, 11 boulevard Griffoul-Dorval :

1. Cours « confirmés » par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les jeudis 26 janvier, 23 février, 23 mars, 20 avril, 18 mai, 22 juin 2006.

2. Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, les mardis 17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin 2006.

3. Cours de paléographie médiévale par Mme Geneviève Douillard (XII^e au XIV^e s.) :
de 17 h 30 à 19 h, le jeudi 12 janvier 2006.

A l'antenne du Comminges de Saint-Gaudens, par M. Jean Le Pottier (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 16 h, les mercredis 11 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 10 mai, 14 juin 2006.

- **Aux Archives municipales**, 2 rue des Archives :

Cours « débutants » par M. Daniel Rigaud (XVI^e au XVIII^e s.) :
de 14 h à 15 h 30, les jeudis 12 janvier, 16 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin 2006.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES

Rencontre avec des étudiants de l'université Toulouse-Le Mirail :

Le **jeudi 19 janvier à 14 h, aux Archives municipales**, 2 rue des Archives, aura lieu une **rencontre** organisée par Mme Sylvie Mouysset et M. Remy Cazals, avec la collaboration de M. Jack Thomas, membre de notre conseil d'administration, **autour du thème « De l'usage des archives privées pour l'écriture de l'histoire », avec des étudiants en Master** (ex maîtrise) qui nous exposeront leurs travaux. Interventions prévues à ce jour :

- Jacques Félix, « Lettres de Montalembert à Albin Goudareau »
- Anne-Marie Gouérou, « Lettres de Gaston Cormouls-Houlès sur la gestion de son domaine agricole »
- Julie Maisonhate, « Un fonds privé de photos de la Grande Guerre »
- Nathalie Dehévora, « Lettres de combattants, 1914-1918 »
- Rémy Cazals, « Lettres de réfugiées, 1939-1945 ».

Vous savez que nous avons pour objectif de renforcer nos liens avec les étudiants. **Nous comptons sur votre présence pour profiter de cette occasion de concrétiser ce projet.**

Toulouse, parcelles de mémoire, 2 000 ans d'histoire urbaine :

Superbe exposition des Archives municipales à l'Ensemble conventuel des Jacobins.
Du 5 décembre 2005 au 6 mars 2006, ouvert tous les jours de 10 h à 19 h ; entrée par l'église, rue Lakanal (Cf. détails à la fin de cette Lettre : chronique des Archives municipales).
Une visite commentée par Pierre Gastou est prévue pour les membres de notre association le vendredi 3 février 2006 à 10 h ; rendez-vous dans l'église des Jacobins.

Remise du prix Archives-Patrimoine :

Le prix Archives-Patrimoine 2005/2006 sera remis à Mme Lise Enjalbert, **le samedi 11 février 2006 à 11 h aux Archives départementales**, 11 boulevard Griffoul Dorval.
Pour cette occasion, une exposition de documents des archives des hôpitaux de Toulouse sera mise en place pour les Amis et un apéritif sera offert.

Musée Saint-Raymond :

Conférences dans la salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat :

- jeudi 19 janvier 2006 à 17 h 30 : « Les villes d'Auguste en Narbonnaise ; nouvelles recherches sur Arles et Nîmes », par Pierre Gros, professeur à l'université d'Aix-en-Provence.
- jeudi 2 février 2006 à 17 h 30 : « Sacrifier pour l'empereur, sacrifier à l'empereur ; le culte des empereurs sous le Haut Empire romain », par John Scheid, professeur au Collège de France.
- jeudi 2 mars 2006 à 17 h 30 : « Marcus Agrippa et l'instauration de l'Empire », par Jean-Michel Roddaz, ancien membre de l'École française de Rome, professeur d'histoire romaine à l'université de Bordeaux III.

Une heure au Musée :

- mercredi 25 janvier 2006 de 18 h à 19 h : « Potiers gallo-romains et céramiques à parois fines du site de Galane (Gers) » avec Arnaud Coiffé, chargé de missions en archéologie.

Au Musée jusqu'au 5 mars 2006 :

Venez admirer l'exposition « Portraits du premier siècle de l'Empire romain ». A voir absolument !

Une visite est prévue pour les membres de notre association le vendredi 3 mars 2006 à 10 h ; une confirmation vous sera donnée dans la Lettre N° 217 de fin février 2006.

Sortie annuelle de notre association :

Comme annoncé dans la Lettre précédente, nous vous confirmons que **notre sortie aura bien lieu le samedi 13 mai 2006** à La Couvertoirade, autour des anciennes possessions des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Aveyron.

Une exposition sur la laïcité :

A l'occasion du centenaire de la loi de 1905, le conseil général de la Haute-Garonne a organisé le 2 décembre dernier, à l'espace Diagora de Labège, un colloque sur la laïcité. En marge des débats sera présentée une exposition conçue par les Archives départementales. Celle-ci, composée de grands panneaux, pourra ensuite être prêtée gratuitement aux établissements scolaires qui en feront la demande. Pour tout renseignement, contacter les Archives départementales (tél. : 05 34 31 19 70).

Réouverture du CARAN :

Après quatre ans de fermeture, le Centre d'accueil et de recherche du Centre historique des Archives nationales (CARAN) à Paris rouvrira ses portes au public le mardi 3 janvier 2006.

APPEL AUX AMIS

Le samedi 26 novembre dernier, lors de la réunion autour des sources de l'histoire locale portant sur les communes, M. Jean Le Pottier a lancé un **appel auprès de l'ensemble de nos Amis concernant les recherches sur l'histoire des communes de la Haute-Garonne : création, suppression, changement de noms et de limites, etc.**

Cet appel intervient dans le cadre de la préparation de l'édition par notre association du travail resté manuscrit de Pierre Dupont (alors directeur de l'École du Sud située grande rue Saint-Michel) : « Géographie administrative du département de la Haute-Garonne de 1790 à 1925 ». M. Le Pottier travaille sur l'actualisation des informations contenues dans cet ouvrage, de 1926, date de la fin des recherches de Pierre Dupont, jusqu'à nos jours.

AVIS DE RECHERCHE ET RÉPONSES

• **RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 242 :**

M. Howard Bradley nous a adressé le texte suivant :

« **Navière** » est synonyme de « pertuis », barrage temporaire pour rehausser le niveau de l'eau ; voir *Dictionnaire navigation fluviale, vocabulaire fluvial, bateau*, Charles Berg, ci-dessous :

Pertuis : ouverture ménagée dans un barrage pour la navigation, en usage depuis l'Antiquité, ancêtre de l'écluse. En temps ordinaire, le pertuis peut être fermé par divers systèmes amovibles en bois, plus ou moins commodes, qu'il faut ouvrir pour laisser le passage aux bateaux. Dangereux et pénibles, les pertuis étaient source de conflits entre les mariniers et les meuniers, car leur ouverture faisait perdre beaucoup d'eau aux seconds. Avalant, le bateau doit

sauter une chute d'eau de l'ordre de 1 à 2 mètres, éventuellement retenu par un cordage par sécurité. Montant, il doit être halé dans la chute d'eau, aidé éventuellement par un treuil. En France, l'Yonne en possède encore plusieurs bien visibles, dont certains en excellent état, entre Clamecy et Auxerre ; son affluent la Cure également, entre Vézelay et Cravant.
Synonymes : porte marinière, porte à bateaux, portereau, navière, pas, passelis, voie.

• *AVIS DE RECHERCHE n° 243* :

Est-ce qu'un de nos Amis aurait des informations biographiques concernant le **colonel Petitpied**, aide de camp du maréchal Clauzel ? Naissance, décès (peut-être Mirepoix), etc. Merci.

VIENT DE PARAITRE

1. Revue Midi-Pyrénées Patrimoine n° 5, janvier à mars 2006.
2. Hervé Terral, *La langue d'oc devant l'école (1789-1951)*. Textes choisis et commentés. Préface de Robert Lafont. Éditeur : Institut d'Études Occitanes, 352 pages. Prix : 20 € jusqu'au 31 décembre 2005 et 25 € par la suite. S'adresser à : IEO-IDECO, B.P. n° 6 81700 Puylaurens.

TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

1) En complément des articles parus dans notre précédente Lettre concernant le tremblement de terre du 21 juin 1660, nous avons reçu plusieurs nouveaux textes :

a) de Mme Catherine BARTHE d'Albi :

3E 20/18 Me Bezombes (AD Tarn) :

« Au nom de Dieu soict fait, l'an mil six cens soixante et le vingt uniesme du mois de juin, entre les quatre et cinq heures du matin, l'air estant bien clair et bien calme, il est advenu un grand tremblement de terre qui a duré l'espace d'un *Pater* ou davantage, à raison duquel il sembloict que tous les edifices allassent se bouleverser, ce qui a tellement espouventé les humains que jusques aux plus petits, éveillés et endourmis, couchés ou debout, en ont fresmi et beaucoup ont quitté leur lict, accourant aux fenestres avec un estonnement tout extraordinaire, réclamans la miséricorde de Dieu, et il a esté dict et asseuré le mesme jour par des personnes quy l'ont veu et ressentý qu'à l'heure susdite, il est arrivé pareil accident dans Castres et Lavaur et en tous autres lieux de leurs dioceses, et par ce que c'est une chose toute miraculeuse qui merite d'estre nottée, j'en ay escrit et signé ce succint memoire à Lautrec le susdit jour.

Bezombes notaire. »

3E 20/18 Me Sabatier (AD Tarn) :

« L'an 1660 et le lundy 21^e jour du moys de juin, sur les quatre et cinq hures de matin, ung peu avant soleilh levé, je soubsigné estant à la fenestre de ma maison, ladite fenestre respondant sur la place de lairal de lavesque, j'aurois enthandeu ung trablement de ma maison et aurois crié à Louize Cahuire ma femme quy estait en hault qu'est ce qu'elle faisait ; elle m'aurait respondeu qu'il y avait longtemps qu'elle estait dessandue et dict que le dernier de notre maison tramblait et que quelque choze estait tumbée ; après serait passé quantité de monde venant de l'esglize quy aurait dict qu'ilz croyet que l'esglize tumbat, car le pavé et murailhes ont fort tramblé ; de quoy fera memoire.

Sabatier. »

b) de M. Michel DURAND de Saint-Gaudens :

Registres paroissiaux de Pouzac (Hautes-Pyrénées) ; ce village jouxte côté nord Bagnères-de-Bigorre.

« Le vingt uniesme juin mil six cens soixante, vers les quatre heures du matin, survint un furieux tremblement de terre, qui dura le temps d'un *Pater* et d'une *Ave Maria* et abatit plusieurs maisons en diverses paroisses près les monts Pyrenées, mesmement à Baigneres où l'église paroissiale feut bien esbranlée, le haut du clocher abatu, la quatriesme partie du toict enfoncé ; dans la ville et dans les faubourgs, onse personnes écrasées sous les ruines des maisons, ce tremblement continue encore de temps en temps avec moderation...

Duclos C. de Posac. »

Registres paroissiaux de Bagnères-de-Bigorre :

« Du tremblement de terre, decedés :

Le vingt uniesme juin mil six cens soixante à quatre heures de matin, un si terrible terre tremble arriva, qu'il mit par terre une partie du clocher de l'église parroissiele St Vincent de la present ville de Baigneres et quelques pierres des arceaux de la voutte, ensemble plusieurs maisons, entre autres celle de feu Pierre Vergés, chirurgien au Bourcinoux contre l'horologe, de soubz les ruines de laquelle ont esté surprises, escrasées et estoffées Marie de Vergés, vefve à feu Dominicque Destors, Catherine de Vignoles de la paroisse d'Antalos, et une servante de Mr Dubouch, chirurgien de Tarbe, nomée Marie de Barrau de [*laissé en blanc*].

Le devant de la maison de Mr Me Rougier de Berné, juge, tenue à louage par Odet Bousigues, cordonier, est aussy tombée du mesme tremblement de terre, où s'est trouvée escrasée et estoffée la servante dudict Odet Bousigues, nomée Guilheuma,

et toutes quatre ont esté ensevelies, la premiere dans l'église susdicte dudict St Vincent et les trois au cimetiére le soir mesme, l'office faict par moy subsigné. Et mesme heure, sont tombées contre le pont de l'Adour, la maison de Jean Forcade et la maison de Ramonet de Souriguere dict Pourrachou, tailleur, ayant surpris soubz les ruines cinc petis enfans dudict Forcade et deux dudict Souriguere et ensevelis au cimetiére de ladicte eglise le mesme jour et le lendemain.

Dangos, prebendier et vicaire.

La grande galerie du haud du clocher de ladicte eglise ayant esté esbranlée le 21, un vent très impetueux la mit à terre le le (*sic*) vingt neufz, feste de St Pierre et St Paul à sept heures du soir, et tombant sur le toit de ladicte eglise, escrasa dix rangs de chevrons, tout la tribune et le degré et le toict de la chapele St Eutrope. »

2) M. Gilbert FLOUTARD nous a adressé le texte suivant :

La fête de la Saint-Napoléon à L'Union, le 15 août 1806

Le 18 mai 1804, Napoléon Bonaparte, Premier consul, est proclamé par le Sénat empereur des Français¹ Quelques mois plus tard, le 2 décembre, il est sacré empereur sous le nom de Napoléon I^{er} par le Pape Pie VII, à Notre-Dame de Paris.

L'année suivante, le 2 décembre 1805, jour anniversaire du sacre, Napoléon I^{er} remporte en Moravie sur l'empereur d'Autriche et le Tsar de Russie l'éclatante victoire d'Austerlitz. Tout auréolé de gloire, grisé par sa réussite, Napoléon I^{er} s'installe au Palais des Tuileries, à Paris, pour gouverner la France. Il lui semble dès lors que le moment est peut-être venu de proposer aux Français de lui rendre l'hommage qu'il mérite, lui, dont l'ascension est, à

¹ La décision du Sénat proclamant Napoléon Bonaparte empereur des Français est ratifiée par un plébiscite (3,5 millions de oui et 2579 non).

bien des égards, exemplaire.

Du temps des rois, on célébrait en France la saint Louis, pourquoi du temps de l'Empire ne fêterait-on pas la Saint-Napoléon ? La fête envisagée revêtirait un éclat particulier si la date choisie pour célébrer la Saint-Napoléon coïncidait avec celle de l'anniversaire de la naissance de l'empereur à Ajaccio. Seulement voilà, Napoléon est né un jour de 15 août², le jour même de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, une des fêtes les plus populaires du calendrier chrétien. Le choix du 15 août pour célébrer la Saint-Napoléon est-il, dans ces conditions, bien raisonnable ?

Réflexion faite, l'empereur est persuadé que loin d'être un inconvénient, le choix du 15 août pour célébrer la Saint-Napoléon constitue une opportunité à saisir dans la mesure où il pourra tirer profit à son avantage du sentiment religieux profondément enraciné dans l'esprit et le cœur des Français. Il se souvient, par ailleurs, qu'en 1801, lorsqu'il était Premier Consul, il avait signé avec le Pape Pie VII un concordat³ qui avait permis, après une décennie d'affrontements entre l'église et l'État, de rétablir la paix religieuse en France pour le plus grand bonheur de tous.

Pourquoi dans ces conditions, le 15 août ne deviendrait-il pas, en même temps, la fête du « rétablissement de la religion catholique en France » ? Ce serait, à n'en pas douter, l'occasion de célébrer un événement mémorable, digne d'être rappelé à jamais. Après mûre réflexion, l'empereur décide donc que le 15 août 1806 sera célébrée dans tout le pays, pour la première fois, la Saint-Napoléon, le jour même de l'Assomption qui deviendra, en même temps, la fête du « rétablissement de la religion catholique en France ».

Un décret impérial daté du 19 février 1806, paru dans le *Bulletin des lois de l'Empire*⁴, adressé à tous les préfets des départements, prévoit dans le détail l'organisation des cérémonies qui, ce jour-là, se dérouleront dans toutes les communes, en présence des autorités civiles et militaires.

A L'Union, un arrêté municipal daté du 13 août de la même année, signé par le maire, Jean-François André Saury⁵, nous informe du programme des festivités prévues dans la commune à l'occasion de la Saint-Napoléon. Ainsi, nous apprenons que la veille, le 14 août, au coucher du soleil, la cloche de l'église sonnera à toute volée⁶ pendant qu'une « grosse caisse » (*sic*) parcourra la campagne pour annoncer aux habitants la fête du lendemain, tandis que sur la place de l'église seront tirées trois décharges de coups de fusils.

Le lendemain matin, 15 août, à l'issue de la messe célébrée par Guillaume Carel, curé de la paroisse⁷, une distribution de petits pains sera organisée en faveur des pauvres (l'équivalent de 20 « marques⁸ ») avec du vin.

L'après-midi, après l'office des vêpres, pour marquer solennellement le rétablissement officiel de la religion catholique, une procession commémorative se déroulera avec l'ensemble des fidèles qui empruntera, à travers la campagne, le parcours habituel prévu en pareille circonstance. Après quoi, les habitants pourront, s'ils le désirent, danser au son du tambour et

² Napoléon Bonaparte est né à Ajaccio le 15 août 1769.

³ Le Concordat signé le 16 juillet 1801 par Napoléon Bonaparte 1^{er} Consul et le pape Pie VII rétablit la paix religieuse en France. Le catholicisme n'est plus religion d'État mais religion de la majorité des Français. Le clergé reçoit un traitement de l'État pour compenser la perte de ses biens vendus comme biens nationaux pendant la Révolution et prête un serment de fidélité à la République. Les évêques sont nommés par le 1^{er} Consul et intronisés par le pape. A la faveur du Concordat, il n'y a plus de prêtres réfractaires. Les prêtres condamnés sont amnistiés, ceux qui ont émigré peuvent rentrer en France sans être inquiétés.

⁴ Décret impérial n° 1335 du 19 février 1806 paru au *Bulletin des lois* 4^e série, tome 4.

⁵ Jean-François André Saury, châtelain de Belbèze, avait été nommé maire de L'Union le 30 brumaire an XIII (21 novembre 1804) après avoir prêté serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'empereur.

⁶ Il s'agit de l'église actuelle de Saint-Jean qui ne possède en 1806 qu'une seule cloche, depuis que les trois autres ont été livrées pendant la Terreur à la fonderie des canons de Toulouse.

⁷ Guillaume Carel a prêté serment à la Constitution de l'an VIII et a été nommé curé de L'Union le 24 pluviôse an VIII (13 février 1801).

⁸ Une marque de pain représente environ deux kilos de pain.

des hautbois.

Le soir venu, chaque Unionais sera tenu d'allumer, pour manifester son adhésion et sa participation aux festivités, un feu devant la porte de sa maison.

La fête se terminera enfin par un grand feu de joie sur la place de l'église, ponctué par plusieurs décharges de coups de fusil. Le programme des festivités prévues par l'arrêté municipal a-t-il vraiment été respecté ?

Oui, si l'on en croit une délibération du conseil municipal intervenue au lendemain même du 15 août. A-t-il été exécuté dans ses moindres détails ? Les habitants de L'Union ont-ils allumé des feux devant les portes de leurs maisons ainsi qu'on le leur avait ordonné ? Ont-ils participé nombreux aux différentes cérémonies ? Nous l'ignorons.

Avant de conclure, qu'il nous soit permis de formuler quelques observations. Tout d'abord, remarquons que la Saint-Napoléon est une fête imposée par le pouvoir impérial. Ainsi qu'on peut le constater, elle n'a rien de spontané. Les autorités municipales n'ont pas d'autre choix que d'obéir aux dispositions du décret impérial du 19 février car elles devront, à n'en pas douter, rendre des comptes au préfet chargé d'informer le pouvoir central sur le bon déroulement des festivités.

Par ailleurs, la distribution de petits pains et de vin destinés aux pauvres de la paroisse confirme, s'il en était besoin, l'état de précarité, voire de pauvreté, d'une partie non négligeable de la population de L'Union, à l'aube du XIX^e siècle. Force est de constater que la Révolution n'a apporté, finalement, aucune amélioration sensible au sort des plus défavorisés.

A moins que la distribution du pain et du vin ne soit en définitive qu'une initiative habile de la part des autorités municipales, destinée à attirer à la cérémonie une frange de la population peu concernée par la célébration de la Saint-Napoléon ? La question reste posée.

En guise de conclusion, indiquons que la Saint-Napoléon sera célébrée à L'Union, comme dans la plupart des communes de France, jusqu'en 1813. Elle sera supprimée définitivement après l'abdication de Napoléon I^{er} et le retour des Bourbons sur le trône de France.

Sources : Archives municipales de L'Union D5
Archives départementales de la Haute-Garonne 1 K 28 – 4 M 20.

3) Mme Mireille OBLIN-BRIERE⁹ nous a adressé le texte suivant :

Des révélations sur la vie de Pierre-Paul Riquet, baron de Bonrepos

Autant il est possible d'écrire un récit rigoureux de la construction du Canal royal du Languedoc, Canal du Midi, à partir de tous les documents d'archives que possède notamment le service de la Navigation du Sud-Ouest à Toulouse, direction régionale de Voies navigables de France, autant il est difficile de raconter, sinon de manière assez fantaisiste, la vie de son inventeur et concepteur Pierre-Paul Riquet.

Certes, des ouvrages existent qui ne manquent pas d'intérêt et leur lecture en est très agréable, mais les faits historiques qui y sont relatés restent à démontrer.

Si la vie de Pierre-Paul Riquet est intimement liée à l'histoire du Canal, sa vie personnelle reste à approfondir, à commencer par sa date de naissance : 1604 ou 1609 ? Si l'on reprend son acte de décès, on retiendra 1609, mais à cette époque, dans les registres paroissiaux, l'âge des défunts est souvent approximatif... Si l'on s'en tient aux récits des historiens, des écrivains au cours des siècles, et aux inscriptions sur de nombreux monuments, ce sera 1604.

Natif de Béziers, personne n'a découvert l'acte de naissance ou de baptême de cet homme de génie. Marié à Catherine de Milhau, fille de Jean Milhau, natif et habitant Béziers,

⁹ Auteur de l'ouvrage *Où donc est passé le Canal du Midi ?*, Éditions du Paradis, 2004.

et d'Antoinette Estournet, personne n'a retrouvé son acte de mariage, ni l'année précise de ce dernier. De talentueux historiens comme Jean-Denis Bergasse et Michel Adge ont effectué bien des recherches sur le sujet. Un hypothétique contrat de mariage du 16 mai 1638 déposé chez Me Alazard, notaire à Béziers, leur apparaît fort douteux et aucune preuve du mariage religieux n'existe.

En ce qui concerne ses enfants, Riquet écrit dans son testament du 9 mars 1680 : « Je déclare estre marié avec dame Catherine de Milhau de laquelle j'ay cinq enfans vivans... » A ce jour, les historiens pensaient que tous les enfants étaient nés à Revel¹⁰. Seul, un extrait de document laissait à penser que Jean-Mathias, le fils aîné du couple, aurait été baptisé à Mirepoix en Ariège, sans pour autant retrouver cet acte dans les registres paroissiaux.

Or Mme Jeannine Pibouleau, membre de l'Entraide généalogique du Midi toulousain (EGMT), vient de faire des découvertes d'intérêt majeur grâce à ses relevés systématiques des registres des baptêmes : quatre des enfants de Pierre-Paul Riquet et de son épouse Catherine de Milhau ont été baptisés en l'église paroissiale de Mirepoix :

1) Sur registre des baptêmes, années 1624 à 1639 :

Baptême de Jean-Mathias Riquet

Le 24^{ème} jour de janvier mil six cent trente huit a été baptisé : Jean Mathias Riquet, fils de Pierre Pol et Delle Catherine de Milhau, mariés. Son parrain : Jean Bardou, sa marraine : Françoise Bardou dudit Mirepoix ; par moy Olive, vicaire.

2) Sur registre des baptêmes, années 1597 à 1658¹¹ :

Baptême de Pierre Riquet

L'an 1641 et le 2^{ème} jour d'août, je soussigné, ay donné l'eau du St baptême, sans solennités, dans l'église paroissiale de Mirepoix, à 9 heures du soir, à Pierre Riquet, fils de Monsieur Pierre Paul et Dlle Catherine de Milhau, mariés. Le parrain a esté Guillaume Alibert, prêtre et hebdomadier de ladite église, ayant permission de le faire, et Mre le vicaire général dudit Mirepoix, en foy de ce.

Signé : Pons prêtre et vicaire de Mirepoix.

Ceci laisse supposer que la santé de l'enfant donnait les plus vives inquiétudes ; il mourut effectivement très jeune :

Décès de Pierre Riquet

Le 30 octobre 1642 est inhumé Pierre Riquet, fils de Pierre Paul Riquet et de Catherine de Milhau.

Baptême d'Elisabeth Riquet

Le 28 octobre 1645 a esté baptisée Elisabeth de Riquet, fille de Monsieur Pierre Paul, receveur de Mirepoix, et de Delle Catherine de Milhau, mariés ; parrains ont été : Jean Milhau, contrôleur habitant de Béziers et Delle Barthélemie Gourdes¹², femme du sieur Leroux, procureur au département de Mirepoix ; en foy de ce.

Baptême de Pierre Paul Riquet

Le 8 novembre 1646 a été baptisé Pierre Paul Riquet, fils de Pierre Paul et de Delle Catherine de Milhau, mariés. Le parrain a esté Pierre Riquet, prêtre et prieur de Boujan ; la marraine : Delle Lucrette Dabadie ; en foy de ce.

¹⁰ Quatre enfants de Pierre-Paul Riquet : Marie, les jumeaux Guillaume et Catherine ainsi qu'Anne sont bien nés à Revel, respectivement en 1648, 1652 et 1653, d'après la table des registres de catholicité de Notre-Dame de Grâce de Revel.

¹¹ En réalité, ce livre va jusqu'en août 1662, comporte aussi des mariages et sépultures, mais surtout absence de baptêmes de juin 1618 à juin 1641.

¹² Le 1^{er} mai 1646, lors du baptême de Marguerite Leroux, fille de Charles Leroux, commissaire au département de Mirepoix, et de Barthélemie Gourdes, le parrain est : **Jean Mathias Riquet** et la marraine : Marguerite Garcy.

Quels liens unissaient donc Pierre-Paul Riquet et son épouse à la terre de Mirepoix, liens suffisants pour que Catherine de Milhau accouche quatre fois et fasse baptiser les enfants dans cette cité de l'Ariège ? C'est ce que tentent de percer Jeanine Pibouleau, mais aussi Martine Rouche, historienne attachée à l'histoire locale.

Ces découvertes sont d'autant plus passionnantes que, grâce à son opiniâtreté et à son travail méthodique, Mme Pibouleau a trouvé deux autres actes qui sont peut-être des pistes :

a) *Le 24^{ème} jour dudit mois [juin 1634] a esté baptisé Pierre Pol ^{Riquet} ¹³, fils inconnu du père, sa mère Marie [laissé en blanc]. Son parrain monsieur Pierre Pol Riquet de la ville de Béziers ; sa marraine : Damoiselle Anne d'Escala ; par moi Olive, vicaire.*

En ce qui concerne la marraine, *Delle Anne d'Escala*, Martine Rouche s'est intéressée à cette personne et la connaît pour être à l'origine de la construction de l'église Notre-Dame et Saint-Michel de Mirepoix. Dame d'Escala était veuve de Louis de Labalme, conseiller du roi et receveur des tailles et décimes aux diocèses de Mirepoix et Pamiers.

b) *Le 10 juin 1657 a esté baptisé Pierre Pol Calages, fils de Henry de Calages et de Marie de Pech ; ses parrains : Pierre Pol de Riquet et Catherine de Fournier, épouse de Barthélemy de Calages, toute la cérémonie.*

Et Martine Rouche de préciser que Marie de Pech n'épousera Henry de Calages que deux ans plus tard, après la naissance de cet enfant. Elle fut une extraordinaire femme écrivain qui offrit à la reine Marie-Thérèse d'Autriche son poème épique « Le cantique de Judith », pour lequel elle fut richement récompensée. Quant à la famille de Calages, elle fait partie, sur plusieurs générations, des grands notables de la ville de Caraman, nom associé à la famille Riquet.

Il reste aux chercheurs et aux historiens à décrypter toutes ces informations et à poursuivre le travail méthodique de Jeannine Pibouleau.

4) M. Daniel RIGAUD nous a adressé les deux textes ci-après :

A) La petite anecdote¹⁴ qui suit confirme la date de naissance de Jean-Mathias de Riquet, fils de Pierre-Paul de Riquet, qui nous a été fournie par le précédent article :

« Plainte Du cinquième juilhet mil six cens soixante quatre, M^r M^e Jean Mathias de Riquet, conseiller du roy en la souveraine cour de parlemant de Tholose, eagé de vingt six ans¹⁵, ouy en sa plainte, Dict soy plaindre contre un nommé Tarride, portier à la porte de Mateboeufs¹⁶, de ce que veunant le sieur plaignant de chés lui de la campagne, ayant heurté à ladite porte, et la femme dudit Tarride lui ayant fait dire son nom avant de vouloir ouvrir, et après que ledit sieur plaignant eust dit son nom, ledit Tarride seroit sorty à la fenestre avec un fusil et luy auroit dit en telz termes : « Vous autres messieurs les conseillers, croyés que tout le monde vous doit obeir, mais pour vous montrer le contraire, vous n'entrerez pas par ceste porte, et sy vous ne vous retirés pas, je vous lacheray un coup de fusil », ayant profferé plusieurs autres injures et parolles insolantes contre l'honneur dudit sieur plaignant et de la robbe ; ce que voyant ledit

¹³ Rayé ainsi sur le registre des baptêmes. Monsieur Adge, à qui j'ai fait part de cette découverte, a immédiatement répondu : « ce ne peut être qu'un fils naturel... »

¹⁴ ADHG B 3347, inquisitions secrètes de la sénéchaussée de Toulouse, en cours de recotation. En fait, ce sont des pièces d'un procès devant le sénéchal de Toulouse en juillet 1664.

¹⁵ Baptisé le 24 janvier 1638 (cf. article précédent), donc il a bien 26 ans en juillet 1664, C.Q.F.D. !

¹⁶ Il s'agit de la porte Matabiau, située dans l'est de la basilique Saint-Sernin, entre les portes Pouzonville et Sardane.

sieur plaignant, il seroit allé entrer à la porte St Estienne¹⁷ qu'il auroit trouvé ouverte. De quoy se plaint et requiert justice ; reholé, a perseveré et s'est signé.



Dudit jour,

Pierre Guarrigues, habitant de Tholose, eagé de seitze ans, ouy moyennant seremant par luy presté aux Saintz Evangilles Nostre Seigneur sur ladite plainte, a deposé comme s'ensuit :

Dict sçavoir que le jourd'hui sur les trois à quatre heures de matin, le deposant estant hors la porte de Matebiou, il auroit veu comme le sieur plaignant auroit heurté à la porte de Matebiou ; surquoy la femme du nommé Tarride, portier, auroit demandé le nom dudit sieur plaignant, lequel lui ayant esté dit, ledit Tarride seroit sorti à ladite fenestre et crié qu'il ne vouloit pas ouvrir puisque le sieur plaignant estoit conseiller et profferé plusieurs parolles contre l'honneur dudit sieur plaignant, mesmes avoit dit que sy le sieur plaignant ne se retiroit, il lui lacheroit un coup de fusil ; et plus n'a dit. Reholé, a perseveré et n'a seu signer. »

[Suit un autre témoignage d'un certain Jean Ferrier, 18 ans, semblable au précédent].

Voici la version de l'accusé qui nie les faits (mais pouvait-il se permettre d'avouer ?) :

« Audition Du troisesme septembre MVI^C soixante quatre,

Clement Terride, portier à la porte de Matebiou de la present ville, eagé de quarante cinq ans, oui moyennant seremant par lui presté aux S^{tz} Evangilles sur les inquisitions contre lui faites de notre autorité, à la requeste de M^r M^e Jean Mathias de Riquet, conseiller au parlement, sur lesqueles sans prejudice de la cassation, a respondeu comme s'ensuit :

Interrogé s'il n'est veritable que le cinquiesme juillet dernier passé, le sieur plaignant venant de chés luy de la campagne, ayant hurté à la porte de Mataboeufz, de laquelle le respondant est portier, et sa femme lui ayant fait dire son nom avant de vouloir ouvrir, et après que ledit sieur plaignant eust dit son nom, ledit respondant seroit sorti à la fenestre avec un fusil et lui auroit dit en telz termes : « Vous autres messieurs les conseillers, croyés que tout le monde vous doit obeir, mais pour vous monstrier le contraire, vous n'entrerez pas par ceste porte, et si vous ne vous retirés pas, je vous lacheray un coup de fusil », ayant profferé plusieurs autres injures et parolles insolantes contre l'honneur dudit sieur plaignant et de la robbe ; ce que voyant ledit sieur plaignant, il seroit allé entrer à la porte Saint Estienne qu'il auroit trouvé ouverte, l'exortant dire verité.

Repond la verité estre telle que sur une heure après la minuit dudit jour cinquiesme juillet, ayant entendu que diversses perssonnes du costé de la ville hurtoit extraordinairement tant à la porte de ladite ville que à celle de la tour [où] il a fait sa residence, lui estant au bout de ladite tour, il seroit sorti du costé de ladite ville et veu plusiurs cavailhés et autres perssonnes quy disoit vouloir sortir, ausquele il auroit representé avec toute la doceur imuaginable, que sa charge ne souffroit pas d'ouvrir la porte à ceste heure et qu'il faloit attendre le comis de la subvansion et gardes du sel. Au lieu de prendre cella en bonne part, au contraire ons auroit fait diverses insultes et uzé de plusiurs menasses, ce qui l'auroit obligé de se renfermer, desniant d'estre sorti à la fenestre qui respond hors la ville avec aucun fusil ni autre, comme aussy d'avoir ouy hurter ledit sieur plaignant, fait demander son nom ni sçavoir qu'il y feust, ni par

¹⁷ En suivant le rempart vers le sud, on trouve dans l'ordre, les portes : Matabiau, Sardane, Villeneuve, Neuve et Saint-Étienne.

ce moien uzé d'aucun mesprix en son endroit, ni menasé du fuzil, moingtz encore profferé aucunes parolles injurieuses contre son honneur ni de la robe, et c'est ce qui n'est jamais entré en sa pensée et en seroit bien mari, sachant l'honneur, le respect qu'il doit audit sieur plaignant et autres messieurs de la cour, duquel il ne c'est jamais escarté dans l'exercice de sa charge de portier qu'il fait depuis vingt deux ans. Partant, cest information estant faite sans nul sujet, il en requiert la cassation avec despens.

Mieux exorté de dire la verité, dit l'avoir dite. Recolé, a perseveré et a signé. »

B) Dans les registres paroissiaux de Folcarde (ADHG 11 Mi 38 R10, clichés 818-820), à la suite des actes de baptême, mariage et sépulture de l'année 1768, on trouve cinq pages écrites par le curé de Folcarde, M. Molinier, relatant l'hommage rendu dans l'église de ce lieu les 25, 26 et 27 septembre à la reine de France, épouse de Louis XV, Marie Leszczyńska.

Elle était née à Breslau en 1703, seconde fille de Stanislas Leszczyński, alors palatin de Poznanie, grand échanson de la couronne, et de Catherine Opalinska. L'élection de son père (12 juillet 1704) à la couronne de Pologne, après la déposition d'Auguste II, ne fut guère que le commencement des malheurs dont sa jeunesse devait être abreuvée. Au mois de septembre de cette année, sa mère, obligée de fuir précipitamment de Varsovie à Poznan, devant un retour offensif d'Auguste II, faillit la perdre dans une auberge de village, où on la retrouva dans une auge d'écurie ; et en 1706, elle échappa à un parti ennemi maître du château de Poznan. C'est en fugitive qu'elle se réfugia successivement à Stettin, où parvint la nouvelle de la défaite à Pultava (4 juillet 1709) de Charles XII, l'allié de son père, puis en Suède, où Stanislas rejoignit sa famille. Dans le duché de Deux-Ponts, dont Charles XII avait donné la jouissance à Stanislas, elle fut plus heureuse, et reçut de son père et de Mme Marenska, sa gouvernante, une excellente éducation, dans laquelle entraient la connaissance du latin, du dessin, de la musique. Mais à la mort du roi de Suède, sa famille dut quitter ce duché dévolu à la maison palatine et se réfugier en France, à Wissenbourg, où le régent l'autorisa à résider, en lui assurant une pension (irrégulièrement payée). Elle y connut presque la pauvreté. Elle avait déjà été recherchée en mariage par un prince de Bade et par un descendant de Louvois, le comte d'Estrées, lorsque le duc de Bourbon qui, en septembre 1723, avait succédé au régent, cherchait à marier le roi dont l'union avec l'infante d'Espagne avait été rompue (décembre 1724). Le mariage ayant été résolu dans le conseil du 31 mars 1725, et approuvé par le roi, ce fut le 2 avril que Stanislas, averti par un courrier extraordinaire, apprit à sa fille sa nouvelle destinée. Le 15 août suivant, dans la cathédrale de Strasbourg, eut lieu le mariage par procuration, le duc d'Orléans représentant le roi. Le 4 septembre, Louis XV vint au-devant d'elle à Moret, et le lendemain les fiancés furent unis à Fontainebleau. Le roi se montra d'abord très amoureux (il avait quinze ans et Marie vingt-deux). Elle eut dix enfants de 1727 à 1737, deux garçons et huit filles, qu'elle vit tous mourir. A partir de 1735, elle eut à subir la présence de maîtresses déclarées : la comtesse de Mailly d'abord, puis la marquise de Vintimille (1741), la duchesse de Châteauroux (1742-44), dont les hauteurs insolentes lui furent si cruelles, puis Mme de Pompadour (1745-64). La mort seule lui évita la présentation scandaleuse de la comtesse du Barry. La douceur, l'amabilité, la grande charité de la reine, l'avaient rendue populaire. Le traité de Vienne du 3 octobre 1735, par lequel la Lorraine était cédée à Stanislas avec réversibilité à la France, fut une grande satisfaction pour elle. Vers la fin de sa vie, elle se consacra aux bonnes oeuvres, tenait chez elle des assemblées de charité, où elle faisait la quête. Une série de deuils la frappèrent durement dont son dernier garçon vivant le dauphin, son orgueil et son espoir (2 décembre 1765), son père Stanislas le 23 février 1766 à Lunéville et sa dernière fille qu'elle adorait le 13 mars 1767. Consumée par le chagrin, elle disait : « Rendez-moi mes enfants et vous me guérirez ». Elle mourut à Versailles le 24 juin 1768. Son corps fut transporté à Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy.

Son père Stanislas Leszczyński fut roi de Pologne en titre de 1704 à 1766, mais, en fait, de 1704 à 1709, puis de 1733 à 1736.

Source : *La Grande Encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, direction M. Berthelot, 1885-1902, 31 volumes.

Après ce petit rappel historique, voici la transcription du délicieux texte du curé de Folcarde :

« Relation de tout ce qui s'est passé au service solennel qui fut fait à Folcarde, diocèse de St-Papoul, le 27^e septembre 1768, pour trez haute, très puissente et trez excellente (*sic*) princesse Marie Charlotte Sophie Félicité Leszczyńska, reine de France.

Le dimanche 25^e du mois de 7^{bre}, il y eut dans l'église de Folcarde grand concours de monde ; plusieurs y communierent pour la fue reine. Les personnes de distinction et ceux qui sont à la tête de la communauté ne manquèrent point à ce devoir de piété, et nous édifièrent par cet acte de religion.

Sur les quatre heures du soir, les offices étant finis, nous commençâmes nos ouvrages pour décorer le lieu où devoit se faire le service. Tous les habitans à talens s'y distinguèrent par leur zèle et par leur activité ; les ouvrages les plus pénibles ne coutèrent rien à des personnes si bien disposées ; nos dames ne se refusèrent pas et malgré la délicatesse de leur sexe, elles contribuèrent autant qu'il fut en leur pouvoir à décorer notre église.

Le lundy au soir 26^e, les cloches annoncèrent le service pour la princesse. Le grand carrillon se fit entendre pendant toute la nuit et la grande cloche alla à la volée pendant tout le temps. Le lendemain matin, elles sonèrent très souvent jusqu'à la grande messe.

Le mardy 27^e, nous fîmes dans notre église le service annoncé. Voici le détail de tout l'extérieur. La porte de l'église étoit tendue de bandes en noir et blanc aux écussons de leurs majestés mélez avec plusieurs symboles de la mort.

Le maître-autel étoit comme tout le sanctuaire tendu d'étofes blanches larmées en noir depuis son carrement jusqu'au plafond, et il y avoit d'espace en espace des colonnes noires avec leurs bazes et leurs chapiteaux assortissans le tout suivant l'ordre d'architecture, les armes de la France y étoit placées en plusieurs endroits, et aux lieux les plus apparens on avoit mis des cartons représentans des têtes de mort, des ossemens passés en sautoir et plusieurs autres emblèmes relatives à la cérémonie. Au milieu de l'autel s'élevoit une grande croix blanche sur un fonds noir qui en couvroit le principal tableau, au-dessous de laquelle on apercevoit une squelette qui, la faux à la main, sembloit menacer les grandeurs humaines de leur prompt ruine. Sur le gradin de l'autel étoit placez six grands chandeliers chargez de cierges de plus de dix pans¹⁸ de haut à la clarté desquels on lisoit plusieurs sentences analogues à la décoration. Les gens de goût (car les campagnes les plus isolées en produisent et nous en avons ici) y admirèrent la cimétrie et l'assortiment de l'ouvrage.

Le balustre étoit aussy décoré d'une manière qui répondoit à tout ce que le maître-autel avoit de funèbre.

Les deux bancs des seigneurs et celui des consuls étoit aussy couverts des marques de deuil ; on y voyoit aussy les mêmes ornemens que dans le sanctuaire.

Au milieu de l'église s'élevoit un catafalque qui représentoit un mozolée antique. Sa hauteur étoit de plus de dix-huit à vingt pans¹⁹ et sa largeur étoit proportionnée. Sa baze étoit une masse presque carrée sur laquelle s'élevoit une moindre strade qui supportoit un tombeau qu'on voyoit à découvert de tous les endroits de l'église. Sur ledit tombeau étoit placé sur une autre élévation un très beau drap mortuaire aux armes de la France et de la Pologne et sur le tout un

¹⁸ Soit plus de 2,25 m de haut.

¹⁹ Environ 4,30 m.

carreau noir larmé en blanc, sur lequel étoit posée une courone d'or dont l'éclat et le brillant étoit modéré par un crêpe. Le baldaquin qui couvroit le cerceuil étoit élevé jusqu'à la voûte. Les quatre rideaux déployez, tout étoit revêtu des ornemens convenables, soit en bandes noires simples, soit en feston de même couleur, larmes, armauriaux et autres assortimens, des branches de cyprez pasoint aussy très bien le corps de l'ouvrage. On y voyoit en un mot partout, et beaucoup d'ordre et beaucoup d'élégance. La lampe sépulchrable y paroissoit avec distinction, malgré la grande illumination qu'il y avoit. Quatre magnifiques fauteuils à bandes noires et blanches étoint aux quatre coins pour les absoutes. Toutes les fenêtres de l'église étoint exactement fermées et ce ne fut qu'à la clarté des cierges qu'on fit la cérémonie. Il y eut des messes à deux autels pendant la matinée. Les chapelles étoint aussy en deuil autant qu'elles pouvoit l'être dans leur position. A onze heures et demy, tout le monde s'assembla au lieu destiné. Les conseuls avoint deffendu le travail de la matinée ; ils étoint en chaperon avec leurs habits de cérémonie. Nos messieurs et dames étoint en grand deuil et ils occupoint de chaque côté les bancs préparez pour eux. A la tribune tribune (*sic*) étoint les hommes et aprez le cataphalque, sur le fonds de l'église, étoint les femmes et les filles très déçament mises. Il y avoit parmi les uns et les autres nombre d'étrangers qui étoint venus par pure curiosité, qui ne regrétèrent point leurs pas et qui firent à leur façon l'éloge de la décoration.

Après que tout le monde fut assemblé, c'est à dire sur le midy, commença la messe solemnelle : M^r le curé du lieu y officia, M^r le curé de Mourvilles-Hautes y fit diacre, M^r Dartiguez, précepteur chez M^r de Barthélemy, y fit son diacre, nos clercs y étoint aussy en aube avec leurs bonnets rouges ; il y avoit plusieurs curez et vicaires qui formoint la cour du côté de l'épître. Ils chantèrent très bien et avec beaucoup de goût la messe de *Requiem*. De l'autre côté étoint les marguilliers à leurs places ordinaires ; plus personne n'étoit dans le sanctuaire.

Après l'Évangile, M^r Purpan, licentier en droit et curé de Villefranche de Lauragois, monta en chère : elle étoit décorée de tous les ornemens susceptibles en pareil cas. Il nous donna à sa façon un discours de trois quarts d'heure dans lequel il fit très bien l'éloge de très haute, etc., reine de France et de Navarre. Il en releva les plus brillantes vertus et nous la donna comme un modèle chrétien digne d'être imité. Tous les auditeurs goûtèrent fort bien son oraison funèbre ; ils pouvoit en juger : l'orateur se servit de l'idiogme connu pour être à la portée de tout le monde. Il y fut éloquent, tendre, touchant et pathétique ; malgré la nouveauté du spectacle, il ne laissa pas d'attendrir jusqu'aux larmes et se captiver l'esprit des connoisseurs et des gens du métier, M^{rs} les curez et vicaires recommandables par leurs talens supérieurs qui les font briller dans leurs paroisses. Nos M^{rs} et dames en firent un éloge accompli et ce n'étoit pas sans raison, la pièce étoit finie.

La messe continua dès que le prédicateur eut terminé son discours ; il y eut offrande générale avec des bougies blanches sans la moindre confusion.

A l'élévation, on chanta à deux voix le *De profundis* d'Aphrodize et aprez chaque verset *O Christe etc.* ; le mélange agréa fort à nos amateurs.

Après la messe, nous rentrâmes dans la sacristie pour y prendre des pluviaux²⁰ noirs. Nous sortîmes de suite en bel ordre ; chaqu'un prit sa place et s'assit sur le fauteuil qui luy avoit été préparé ; on chanta au coeur les répons ordinaires et nous fîmes après les cinq absoutes chaqu'un à notre tour, après lesquelles l'office fut terminé. Ainsi finirent les tristes cérémonies, mais nos justes regrets pour la fue reine resteront et seront à jamais gravez dans nos coeurs avec la douce espérance que nos neveux l'invoqueront dans le même lieu où nous avons pour elle versé bien de larmes.

Fin

Liste de M^{rs} les curez et vicaires qui assistèrent au service cy-dessus : M^r Babie, curé de St-Laurens, M^r Combes, curé de Cessales, M^r Purpan, curé de Villefranche, M^r de Madron, curé de Mourvilles-Hautes, M^r Dulac, vicaire de Lux, annexe de Mourvilles, M^r Pons, vicaire de

²⁰ Pluviale (nom masculin) : vêtement liturgique à capuchon, communément appelé chape.

Villefranche, M^r Esquirol, vicaire de St-Germier, annexe de Cessales, M^r Dartigues, précepteur de M^r de Barthélemy, et nous Molinier, curé de Folcarde. »

NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

Mmes Josiane Bareille, Annie Massat, Amandine Pillot, M.-Th. Bamard, Marion Batard.

MM. Philippe Rollin, Jacques Gironce, J.-Cl. Heughebaert, Georges Rigal, Mariano Garcia.

Mairies adhérentes :

L'Union.

PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Mme Sophie Malavieille du 8 décembre 2005 (ADHG 1 E 931) :

*nous raymond bru huisier audiancier en la chancellerie de Languedoc
près le parlement de Th(o)l(ose) y residant rue des Hautmurats et paroisse*

nous Raymond Bru, huisier audiancier en la chancellerie de Languedoc
près le parlement de Th(o)l(ose), y residant rue des Hautmurats, paroisse

le syndic de l'entienne et devote confrerie des penitens blancs

et syndic de l'entienne et devote confrerie des Penitens blancs

*ni surnom, et, entrés, aurions fait iteratif comandement aud(it)
Chauvet, en parlant à sa femme, de payer lad(ite) somme de quinze
livres ; laquelle a repondeu son mari n'y estre pas ;*

ni surnom, et, entrés, aurions fait iteratif comandement aud(it)

Chauvet, en parlant à sa femme, de payer lad(ite) somme de quinze
livres ; laquelle a repondeu son mari n'y estre pas ;

*sçavoir un ferrat²¹ cuivre avec son ance fer, une table bois
noguiere²² longue avec son pied, un lict avec sa couette cuissin remply*

sçavoir un ferrat²¹ cuivre avec son ance fer, une table bois

noguiere²² longue avec son pied, un lict avec sa couette cuissin remply

²¹ Seau.

²² Noyer.

de plume, son matelas laine et son bois fay²³,



en son propre et privé nom

CHRONIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Un échange de documents entre les Archives départementales de la Haute-Garonne et les Archives municipales de Toulouse

L'année 2005 aura vu se réaliser un échange entre les deux grands services d'archives toulousains qui était envisagé depuis bien des décennies. Il permet d'enrichir réciproquement ces deux services en complétant leurs fonds de documents correspondant à leurs compétences dont les aléas de la période révolutionnaire avaient provoqué une répartition erronée.

Le fait que l'administration du district de Toulouse créé en 1790 était en partie confondue avec l'administration de la ville explique qu'un certain nombre de documents du district se soient trouvés confondus avec les archives municipales (dont on sait, grâce à la magnifique exposition en cours aux Jacobins, qu'elles ont été constituées dès le Moyen Âge), alors que les Archives départementales sont une création de la Révolution. Les dossiers de procédure de la justice criminelle des capitouls, quant à eux, qui n'auraient pas dû quitter le Capitole, ont suivi le sort des archives judiciaires et ont été versées aux Archives départementales.

L'impression du répertoire numérique des archives municipales de François Galabert et Odon de Saint-Blanquat en 1961-1964 a rendu patent ces chevauchements, au point que le répertoire des dossiers de procédure de la justice criminelle des capitouls, conservés aux Archives départementales, y a été reproduit en annexe de la série FF (Justice). Il y avait donc longtemps qu'une répartition plus rationnelle était envisagée et une récente inspection générale des Archives municipales en avait formulé à nouveau le souhait.

Le plus gros de cet échange a eu lieu dans le courant de l'été (mais il n'est pas achevé ; les lecteurs sont invités à consulter les états mis à jour dans la salle de lecture) et porte sur les documents suivants.

Fonds conservés aux Archives municipales de Toulouse dorénavant transférés aux Archives départementales

- « **Le fonds domanial** ». Il s'agit de documents relatifs à des seigneuries qui relevaient de particuliers demeurant pour l'essentiel à Toulouse, provenant du bureau des finances, de procureurs auprès de ce bureau, de notaires ou de particuliers, déposés à la mairie au début de la Révolution, alors que leur destination aurait dû être le district de Toulouse. Des documents strictement équivalents sont conservés aux Archives départementales dans les séries C (bureau des finances), E (familles), 3 E (notaires). Ce fonds est très riche en reconnaissances seigneuriales, souvent assorties de plans de nombreuses localités de la Haute-Garonne.

1) Bureau des finances

II 101-110 Hommages, 1632-1788

²³ Hêtre.

II 111-127	Dénombrements, 1610-1791 2) <i>Versement des feudistes et procureurs</i>
II 128-188	Documents territoriaux, XIII ^e -1789
II 189-221	Fonds Richard, procureur au bureau des finances, XIII ^e -1789 3) <i>Versement des notaires</i>
II 222-234	Notaires de Grenade, Toulouse, Montastruc, Saint-Just-de-Najac, XIV ^e -XVI ^e
II 235	Reconnaisances diverses, XVII ^e -XVIII ^e 4) <i>Versements des particuliers</i>
II 236-341	Familles, XIII ^e -XVIII ^e
II 342-378	Communautés : abbayes, collèges, commanderies, XII ^e -XVIII ^e
II 379-566	Localités : surtout des reconnaissances seigneuriales, XIV ^e -XVIII ^e [A l'exception de II 540-546 qui concerne Toulouse]
II 567-602	Plans : Ayguesvives, Bazièges, Bessières, Bourg-Saint-Bernard, etc., XVII ^e -XVIII ^e
II 663-664	Répertoire alphabétique du fonds domanial (fin XIX ^e) : 18 recueils de fiches collées sur des registres
II 704-705	Supplément au fonds domanial

- Les dossiers sur les **émigrés**. Il s'agit de documents provenant du district de Toulouse qui devraient être intégrés dans la série Q des Archives départementales. Cet apport est d'autant plus intéressant que la série Q a été endommagée par un incendie durant la Seconde guerre mondiale.

1 S 22-45	Liste d'émigrés
1 S 46-78	Biens des émigrés : 33 recueils factices
1 S 79-82	Bien des prêtres et laïques reclus
1 S 83-89	Biens des condamnés politiques
1 S 90-94	Biens des prêtres déportés

- Dans le **don Lamouzèle** : 3 volumes de minutes notariales et un compoix.

5 S 113	Saint-Julia-de-Gras-Capou, minutes de Me Daurenque, 28 mai 1628-6 avril 1631, 7 cahiers
5 S 114	Saint-Julia-de-Gras-Capou, minutes de Me Castilhon, 19 octobre 1629-14 janvier 1630, 1 cahier
5 S 115	Auriac-sur-Vendinelle, minutes de Me Fombouze, 9 mars-5 juillet 1689, 1 cahier
5 S 120	Pechbusque : cadastre de 1712. 1 vol. 67 f°

L'ensemble de ces documents sont décrits dans le volume 2 du *Répertoire numérique des Archives : Ancien régime - Révolution* publié par les soins d'Odon de Saint-Blanquat en 1964. Ils conservent pour l'instant leur cote d'origine.

Fonds conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne transférés aux Archives municipales

- Les dossiers de procédure de la justice criminelle des capitouls de 1670 à 1790. Ces dossiers (qui comportent la très fameuse affaire Calas) viennent compléter les registres de jugements et les dossiers

de procédure qui se trouvaient déjà dans la série FF des Archives municipales. Ces dossiers étaient cotés aux Archives départementales 101 B 85 à 101 B 382 et 101 B 386.

CHRONIQUE DES ARCHIVES MUNICIPALES

**Toulouse, parcelles de mémoire
2 000 ans d'histoire urbaine**

**Exposition des Archives municipales
à l'Ensemble conventuel des Jacobins**

Jusqu'au 6 mars 2006

Les Archives municipales vous invitent le 3 février 2006 à une visite guidée de leur nouvelle exposition. Rendez-vous dans l'église des Jacobins à 10 heures où vous serez accueillis par Pierre Gastou.

Vous pourrez remonter le temps et devenir archéologue de la ville, en abordant successivement les strates de son évolution. Des dispositifs audiovisuels, un parcours ludique pour les enfants (qui amuse également les plus grands) et un catalogue scientifique vous accompagnent dans ce voyage à la découverte du cœur historique de Toulouse.

La ville, un palimpseste

L'histoire urbaine est comme un parchemin maintes fois effacé, gratté et réutilisé, un palimpseste où tout se superpose, se recompose, se réécrit.

Constituée de strates successives à partir de l'Antiquité, la ville ne prend véritablement forme qu'au Moyen Âge, autour d'un noyau dont les contours et la structure se révèlent toujours visibles dans nos cités contemporaines.

Des premiers grands chantiers médiévaux réalisés au service de la collectivité (maison commune, remparts, ponts, etc.) jusqu'aux percées du XIX^e siècle et à l'arrivée récente du métro, l'espace originel subit de perpétuelles mutations.

Siège du pouvoir politique et religieux pendant des siècles, ce cœur historique est maintenant l'objet d'enjeux aussi bien patrimoniaux, culturels et touristiques qu'urbanistiques.

Les archives, témoins de l'histoire

L'histoire des Archives municipales apparaît comme étroitement liée à cette évolution.

Elles naissent en même temps que se crée la ville médiévale, et se développent au rythme de l'activité de ses institutions. Mémoire des hommes qui l'habitent, elles conservent aussi la mémoire du territoire et des espaces qui la composent. Le 8^e centenaire de leur existence fournit l'occasion de mettre en valeur leurs richesses et de présenter au public leur rôle en matière d'urbanisme.

Principale source documentaire de l'histoire urbaine, le document d'archive n'en constitue cependant pas l'unique témoignage. L'archéologie et l'art nous fournissent de précieuses informations sur l'espace urbain et ses pratiques.

Ouvert tous les jours de
10 heures à 19 heures
Entrée par l'église, rue Lakanal

Ensemble conventuel des Jacobins
69 rue Pargaminières, 31000 Toulouse
Tél. : 05-61-22-21-92

Archives municipales de Toulouse
2 rue des Archives, 31500 Toulouse
Tél. : 05-61-61-63-33
Fax : 05-61-26-46-10
Mél : archives@mairie-toulouse.fr
Site Internet : www.archives.mairie-toulouse.fr